

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul
HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick- LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch yannick à Gaehnke Denise- Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-301

Objet : Subventions et aides diverses aux associations

-Vu la délibération N° 95/105 fixant les modalités d'attribution des subventions

-Vu les dossiers de demande de subvention déposés par les associations locales ,

-Considérant les « caractéristiques propres à chaque association »

- la nature des activités assurées,
- le nombre d'adhérents,
- les efforts réalisés pour dégager des recettes,
- les engagements souscrits envers la commune

Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide

-Arrête le montant des subventions 2013 comme suit :

Associations locales

▪ Association Tennis club de Pange	1.150,00 €
▪ Association Judo Club de Pange	1.300,00 €
▪ Association Gycep	1.300,00 €
▪ Association Amicale rencontre et loisirs ARLP	1.150,00 €
▪ Association football club de Pange	1.150,00 €
▪ Association de la Chapelle et de l'Environnement de Domangeville	130,00 €
▪ Association MJC de Pange	200,00 €
▪ Association A.P.P.M.A. Pange – Sanry sur Nied	250,00 €
▪ Autres associations	
▪ Association « une rose un espoir »	30 ,00 €
▪ Action humanitaire (1€ par habitant)	930,00 €
25 % Médilor –	
25 % Restos du cœur	
25 % Ass. 1-2-3 soleil (enfants hospitalisés)	
25 % Ass.A.F.P. RIC	
▪ Association ADPC57 à Rémillly (Secouristes)	130,00 €
▪ Conseil de Fabrique	200,00 €
▪ Clic de la Nied	150,00 €

Divers :

- Stages de judo pendant les vacances **d'avril : 2 jours, soit 16 heures non prises en compte dans le bilan annuel de la salle des fêtes.**
- Location de la salle des fêtes : 12 € tarif horaire pour les associations, 15 € pour les autres organismes.

-Pour compenser la perte de rentrée financière constatée en raison des travaux , une subvention exceptionnelle de 800 € est accordée au football club de Pange .

- Une subvention complémentaire de 100 € sera versée à la M.J.C. en remboursement des dépenses relatives à l'entretien de la M.J.C.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme
Certification du caractère exécutoire
Pange, le
Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick- LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland -

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-302

Objet : Aménagement foncier – secteur de Pange

- Vu la délibération n° 2011/604 donnant un avis favorable sur le périmètre retenu par la commission communale d'aménagement foncier.

Le Conseil Municipal

- approuve les propositions qui seront transmises au géomètre.

Chemins : Maintien du chemin communal pour accéder au bassin de rétention et au delà pour accéder à la forêt

Communale

chemin terrain conseil de fabrique (petits sablons) pouvant être éventuellement remplacé par un cheminement le long du ruisseau – Réserve point de vue (château d'eau).

la chemin du Moulois à préserver, manque un morceau , éventuellement prolongation pour accéder à voie verte en passant sous le pont..

chemin qui repart en direction du Lycée agricole , à maintenir malgré tout.

Chemin du Loriot à maintenir – descend directement sur la voie verte.

supprimé Chemin rue du Moulin vers chemin sous vignes . Demande de Mr Bach que ce chemin soit

usées Peut être remplacé par un cheminement le long de la Nied entre la bache de relevage des eaux de la Nied jusqu'au chemin le trou de carpe

Chemin de la Nied trou de care (le long de la voie verte) à supprimer.

Chemin à garder en pied de talus le long de la voie verte vers la STEP.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick- LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-304

Objet : Communauté de communes – compétences – Modification des statuts.

-Vu la délibération N° 2013/204 du conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Pange en date du 14 Mai 2013 ayant pour objet la modification des statuts.

Le conseil Municipal

Après en avoir délibérer

Décide

- Approuve les modifications telles que définies dans la délibération sus-visée.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire
Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise – GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille – MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick- LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise- Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-306

Objet : Subvention du département – Pacte 2 – Dotation de garantie - Affectation.

- Vu la réglementation relative à la dotation départementale (pacte 2) attribuée à la commune.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Décide

D'affecter la dotation de garantie sur les projets suivants :

- Bassin de rétention des eaux pluviales de Montségour et de Mont Vellire : **15 000,00 €** pour un coût prévisionnel de 36 500,00 € HT.
- Revêtement des deux courts de tennis extérieurs : **15 000,00 €** pour un coût de 40 966,00 € (montant du marché).
- Eclairage public : **42 500,00 €** pour un coût prévisionnel de 80 000,00 € HT. La commune sollicite sur ce projet l'abondement complémentaire de 22 500,00 €.
- Travaux de voirie : **100 000,00 €** pour un coût de 173 770,18 € HT (montant du marché).

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise – GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick- LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-307

Objet : Vente d'un terrain à Domangeville

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu la demande présentée par Monsieur Eric HOCINE, demeurant à VERSAILLES (78000), 5 Avenue Guichard, en vue d'acquérir un terrain à bâtir au lieudit "lok" cadastré section 02 n° 96/57, section 02 n° 97/57, section 02 n° 99/58, section 02 n° 102 et section 02 n° 105, pour une surface de 14 a 02 ca ;

Vu la délibération n° 2011/804 du 14 novembre 2011 fixant le prix de la parcelle à 60 000,00 € ;

Vu l'étude de sol réalisée par la Commune et notifiée à l'acquéreur ;

Considérant que la vente en cause résulte du seul exercice de la propriété, sans autre motivation pour la Commune que celle de réemployer autrement au service des ses missions la valeur de cet actif, ce qui présente un intérêt pour la Commune.

Après délibération et à l'unanimité décide :

- de céder à Monsieur Eric HOCINE, demeurant à VERSAILLES (78000), 5 Avenue Guichard, le terrain à bâtir au lieudit "lok" cadastré section 02 n° 96/57, section 02 n° 97/57, section 02 n° 99/58, section 02 n° 102 et section 02 n° 105, pour une surface de 14 a 02 ca, moyennant le prix de 60 000,00 € ;

- d'obliger la Commune, en sa qualité de propriétaire riverain du fossé bordant le terrain vendu sur sa partie Est, à prendre en charge l'intégralité des frais d'entretien et de curage du fossé en cause, afin que l'acquéreur ne soit jamais inquiété à ce sujet ;

- que dans l'acte de vente, l'acquéreur devra consentir à la Commune et à la charge du terrain vendu, pendant une durée de quinze ans ou jusqu'à l'achèvement de l'immeuble, une restriction au droit de disposer en vertu d'une interdiction d'aliéner.

Pour le cas où l'Acquéreur devrait recourir à des emprunts en vue de l'acquisition du présent terrain et la construction de son immeuble, la Commune, consentira, à céder le rang de l'inscription susvisée au profit de toutes inscriptions qui seront prises au profit d'organismes de crédit intervenant pour financer la présente acquisition et/ou la construction.

- que dans l'acte de vente, l'acquéreur devra consentir à charge du terrain acquis et au profit d'un fonds dominant constitué par des immeubles communaux,

1°) une servitude permettant le passage le long du ruisseau d'une canalisation enterrée de l'UEM ;

2°) une servitude permettant le passage depuis le chemin rural jusqu'au fossé de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

- que les frais d'acte seront à la charge de Monsieur Eric HOCINE ;

- de charger Maître Catherine CLAUDEL, notaire à COURCELLES-CHAUSSY (Moselle), d'établir l'acte notarié correspondant ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur Marc MAYOT, à l'effet de signer tous actes authentiques et tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul- HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-309

Objet : Achat de mobilier

-Vu les travaux d'extension et de rénovation du complexe sportif des Talpré .

-Considérant la nécessité d'équiper les nouveaux locaux créés dans le cadre de cette extension.

Le Maire entendu

Après en avoir délibéré

Décide l'achat de 12 tables réparties comme suit :

- 5 pour le tennis club
- 4 pour le football club
- 3 qui seront en réserve.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire :

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul- HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-310

Objet : Achat d'une remorque

Considérant les besoins de l'équipe technique pour transporter le matériel de tonte en toute sécurité.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide l'achat d'une remorque qui sera attelée au camion .

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul- HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-311

Objet : Aménagement du carrefour route de Mont – rue de Neuvic sur l'Isle
Convention Commune - Département

- Vu le projet d'aménagement du carrefour à l'intersection de la route de Mont (voie départementale) et de la rue de Neuvic sur l'Isle (voie communale).

-Vu le projet de convention entre la Commune et le Département.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de convention.
- Autorise le Maire à la signer.

Unanimité
Transmis le :
Publié le :

Pour copie conforme
Certification du caractère exécutoire
Pange, le

Le Maire
M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul- HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehne Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-312

Objet : vente de terrain à Domangeville

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu la demande présentée par Monsieur et Madame Nicolas RONCE, demeurant à METZ (57000), 2 Boulevard Maginot, en vue d'acquérir un terrain à bâtir au lieudit "lok" cadastré section 02 n° 94/92 et section 02 n° 98/58, pour une surface de 19 a 56 ca ;

Vu la délibération n° 2011/804 du 14 novembre 2011 fixant le prix de la parcelle à 75 000,00 € ;

Vu l'étude de sol réalisée par la Commune et notifiée à l'acquéreur ;

Vu la délibération n° 2012/702 du 17 décembre 2012 ;

Considérant que la vente en cause résulte du seul exercice de la propriété, sans autre motivation pour la Commune que celle de réemployer autrement au service des ses missions la valeur de cet actif, ce qui présente un intérêt pour la Commune.

Après délibération et à l'unanimité décide :

- de céder à Monsieur et Madame Nicolas RONCE, demeurant à METZ (57000), 2 Boulevard Maginot, le terrain à bâtir au lieudit "lok" cadastré section 02 n° 94/92 et section 02 n° 98/58, pour une surface de 19 a 56 ca, moyennant le prix de 75 000,00 € ;

- que dans l'acte de vente, l'acquéreur devra consentir à la Commune et à la charge du terrain vendu, pendant une durée de quinze ans ou jusqu'à l'achèvement de l'immeuble, une restriction au droit de disposer en vertu d'une interdiction d'aliéner.

Pour le cas où l'Acquéreur devrait recourir à des emprunts en vue de l'acquisition du présent terrain et la construction de son immeuble, la Commune, consentira, à céder le rang de l'inscription susvisée au profit de toutes inscriptions qui seront prises au profit d'organismes de crédit intervenant pour financer la présente acquisition et/ou la construction.

- que les frais d'acte seront à la charge de Monsieur et Madame Nicolas RONCE.

- de charger Maître Catherine CLAUDEL, notaire à COURCELLES-CHAUSSY (Moselle), d'établir l'acte notarié correspondant ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur Marc MAYOT, à l'effet de signer tous actes authentiques et tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise – GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise – GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul- HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-313

Objet : Vente Maison du Moulin

Le Conseil Municipal,

Vu la demande présentée par Monsieur et Madame Gilles THOUVENIN, demeurant à PANGE (57530), 41 Rue de Lorraine, en vue d'acquérir la maison à usage d'habitation située à PANGE (57530), 10 Rue du Moulin, édifiée sur un terrain cadastré section A n° 1427 lieudit "10 Rue du Moulin" avec 05 a 63 ca, dite "Maison du Moulin" ;

Vu la délibération n° 2012/607 décidant de la vente de la maison du moulin ainsi que de son prix de vente de 130 000,00 € (correspondant à l'estimation de France Domaines) ;

Considérant que la vente en cause résulte du seul exercice de la propriété, sans autre motivation pour la Commune que celle de réemployer autrement au service des ses missions la valeur de cet actif, ce qui présente un intérêt pour la Commune.

DECIDE

- de céder à Monsieur et Madame Gilles THOUVENIN, demeurant à PANGE (57530), 41 Rue de Lorraine, avec faculté de substitution au profit de toute personne physique ou morale, la maison à usage d'habitation située à PANGE (57530), 10 Rue du Moulin, édifiée sur un terrain cadastré section A n° 1427 lieudit "10 Rue du Moulin" avec 05 a 63 ca, dite "Maison du Moulin", moyennant le prix de 130 000,00 € ;

- que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

- de charger Maître Catherine CLAUDEL, notaire à COURCELLES-CHAUSSY (Moselle), d'établir l'acte notarié correspondant ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur Marc MAYOT, à l'effet de signer tous actes authentiques et tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 , sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul
HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie- GROUTSCH Yannick- LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch yannick à Gaehnke Denise- Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-314

Objet : Chemins de randonnée de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP)
Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnancement n°2000-14 du 18 septembre 2000 du code de l'environnement.

1. Donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints.
2. Autorise la pose de jalonnements permanents du chemin à l'aide du balisage et de la signalétique homologuée.
3. S'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire.
4. Demande au Conseil Général de la Moselle d'inscrire au Plan Départementale des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints.

Boucle n° 2 de Pange – Maizeroy (tracé en bleu)

Tronçon n° 1 section A Parcelle Allée des Tilleuls

Tronçon n° 2 section A Parcelle Rue de Lorraine

Tronçon n° 3 section A Parcelle Rue de Lorraine

Tronçon n° 4 section A Parcelle Rue du Moulin

Boucle n° 1 de Pange à Pont-à- Domangeville (tracé en jaune)

Néant GR5g

Boucle n° 3 de Silly-sur-Nied - Pange – Courcelles-Chaussy (tracé en rouge)

Tronçon n° 21 section A/B Parcelle Chemin Rural

Tronçon n° 22 section A/B Parcelle Chemin Rural

Tronçon n° 23 section A/B Parcelle Chemin Rural

Tronçon n° 24 section A/B Parcelle Chemin Rural

Tronçon n° 25 section B Parcelle 1139 Route de Mont

Tronçon n° 26 section B Parcelle Route de Mont

Tronçon n° 27 section B Parcelle Place

Tronçon n° 28 section B Parcelle Chemin

5. S'engage à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer Moselle Tourisme et à lui proposer un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et ne pas allonger le parcours de manière excessive ou de diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement doit également respecter ce maintien ou cette continuité.
6. S'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire
Pange, le

Le Maire

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul- HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-315

Objet : Décision modificative budgétaire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide de modifier le budget M14 ouvrant les crédits nécessaires comme suit :

DEPENSES

Compte 6812-042	+ 233
Compte 023	- 233

RECETTES

Compte 28041582-040	+ 233
Compte 021	- 233

unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire

M.Mayot

COMMUNE de PANGE
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Juin 2013 sous la présidence de Mr MAYOT Marc, Maire.

Présents : CHLOUP Roland – GAEHNKE Denise –GAUTIER Jean-Marie – GILBERT Stéphanie - GRANDJEAN J.Paul HERRLICH Jacques - HUSSON Nadine – LADAIQUE Anita – LADAIQUE Mireille - MARINACCI Angélique.

Absents excusés : CHULER Valérie – GROUTSCH Yannick – LHENRY Gérald

Procurations : Groutsch Yannick à Gaehnke Denise – Lhenry Gérald à Chloup Roland

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Secrétaire de séance : HERRLICH Jacques

Délib. N° 2013-316

Objet : Décision modificative budgétaire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Décide de modifier le budget M14 ouvrant les crédits nécessaires comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Compte 2184 Mobilier + 500

Compte 165 Dépôts et cautionnement - 500

Unanimité

Transmis le :

Publié le :

Pour copie conforme

Certification du caractère exécutoire

Pange, le

Le Maire

M.Mayot